

## ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU 2 NOVEMBRE 2022

PROCÈS-VERBAL d'une assemblée ordinaire du conseil d'administration du Réseau de transport de la Capitale (ci-après le « RTC »), tenue le 2 novembre 2022, à 17 h 30, au 1130, route de l'Église, Québec.

Sont présents :  
Maude MERCIER LAROUCHE, présidente  
Pierre-Luc LACHANCE, vice-président  
Sébastien HALLÉ  
Liguori HINSE  
Joel JONCAS  
Claude LAVOIE  
Annie SANFAÇON  
Jean SIMARD  
Jackie SMITH  
David WEISER

Sont absents:  
France BILODEAU  
Yvan BOURDEAU

### FORMANT QUORUM

Sont aussi présents :  
Stéphanie DESCHÊNES, secrétaire générale  
Alain MERCIER, directeur général

#### 1. Avis de convocation

L'avis de convocation a dûment été expédié aux membres du conseil d'administration.

#### 2. Adoption de l'ordre du jour

##### Résolution 22-74

*Sur proposition de M. Claude Lavoie, appuyée par M. Pierre-Luc Lachance, il est résolu d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.*

*Adoptée à l'unanimité*

#### 3. Déclaration d'intérêts

Aucune déclaration d'intérêts n'est effectuée par les membres du conseil d'administration concernant les sujets de la présente assemblée.

#### 4. Période de questions du public

Madame la présidente invite les personnes présentes à la période de questions.

#### 5. Approbation du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 5 octobre 2022

CONSIDÉRANT que tous les membres du conseil d'administration reconnaissent en avoir reçu copie;

##### Résolution 22-75

*Sur proposition de M. Sébastien Hallé, appuyée par M<sup>me</sup> Annie Sanfaçon, il est résolu d'approuver le procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil d'administration du RTC tenue le 5 octobre 2022, tel que présenté.*

*Adoptée à l'unanimité*

## **6. Dossiers soumis au conseil d'administration**

### **6.1 Modification de politiques en matière de ressources humaines**

CONSIDÉRANT que le conseil d'administration du RTC, par l'adoption de règlements administratifs et de politiques, énonce les principes et les normes qui doivent guider l'organisation dans le cadre de la réalisation de sa mission et de ses activités;

CONSIDÉRANT que, sur une base régulière, le conseil d'administration s'assure que ces règlements administratifs et politiques sont mis à jour afin de se conformer à l'évolution du cadre législatif et réglementaire applicable au RTC, ainsi que pour s'assurer qu'ils correspondent aux bonnes pratiques et aux besoins de l'organisation.

CONSIDÉRANT qu'en conséquence, le RTC désire apporter des modifications législatives aux politiques suivantes :

- Politique sur la santé et la sécurité au travail;
- Politique des conditions de travail du personnel-cadre, professionnel et administratif (non syndiqué);

#### **Résolution 22-76**

*Sur proposition de M<sup>me</sup> Annie Sanfaçon, appuyée par M<sup>me</sup> Jackie Smith, il est résolu :*

- *d'adopter la Politique sur la santé et la sécurité au travail, et ce, en remplacement de celle adoptée par la résolution n° 20-88, le 2 décembre 2020;*
- *d'adopter la Politique des conditions de travail du personnel-cadre, professionnel et administratif (non syndiqué), et ce, en remplacement de celle adoptée par la résolution n° 20-88, le 2 décembre 2020,*

*le tout, tel que détaillé en annexe du document n° 6.1 à l'ordre du jour de la présente assemblée, dont copie est versée au dossier pour faire partie intégrante de la présente résolution.*

*Adoptée à l'unanimité*

### **6.2 Autorisation de dépense supplémentaire – biens et services courants**

CONSIDÉRANT le Règlement n° 340 - règlement intérieur du Réseau de transport de la Capitale (RTC);

#### **Résolution 22-77**

*Sur proposition de M. Joel Joncas, appuyée par M. Pierre-Luc Lachance, il est résolu d'autoriser une dépense supplémentaire, dans le cadre du contrat de service de logistique pour le vélopartage attribué à Vélosolutions Canada inc., d'une somme n'excédant pas 161 010 \$, plus les taxes applicables.*

*Adoptée à l'unanimité*

### **6.3 Dépôt du budget pour l'exercice financier 2023, production du Programme des immobilisations 2023-2032 et adoption du plan d'effectifs 2023**

CONSIDÉRANT que le RTC désire déposer, pour adoption au conseil d'agglomération de Québec, son budget pour l'exercice financier 2023;

CONSIDÉRANT l'article 116 de la *Loi sur les sociétés de transport en commun*;

### **Résolution 22-78**

*Sur proposition de M. Joel Joncas, appuyée par M. Claude Lavoie, il est résolu de déposer pour adoption, au conseil d'agglomération de Québec, le budget pour l'exercice financier du RTC débutant le 1<sup>er</sup> janvier 2023, le tout, tel que détaillé au document déposé en séance de travail des membres du conseil d'administration le 2 novembre 2022.*

*Adoptée à l'unanimité*

CONSIDÉRANT que le RTC désire produire son Programme des immobilisations pour les exercices financiers 2023-2032;

CONSIDÉRANT les articles 132 et 134 de la *Loi sur les sociétés de transport en commun*;

### **Résolution 22-79**

*Sur proposition de M. Joel Joncas, appuyée par M. Claude Lavoie, il est résolu :*

- *de produire le programme des immobilisations du RTC pour les exercices financiers 2023 à 2032;*
- *de transmettre ce programme, pour approbation, au conseil d'agglomération de Québec, et en transmettre copie au ministre des Transports du Québec;*

*le tout, tel que détaillé au document déposé en séance de travail des membres du conseil d'administration le 2 novembre 2022.*

*Adoptée à l'unanimité*

CONSIDÉRANT que le RTC désire adopter son plan d'effectifs pour l'année 2023;

CONSIDÉRANT l'article 69 de la *Loi sur les sociétés de transport en commun*;

### **Résolution 22-80**

*Sur proposition de M. Joel Joncas, appuyée par M. Claude Lavoie, il est résolu d'adopter le plan d'effectifs 2023 du RTC, le tout, tel que détaillé en annexe du document n° 6.3 à l'ordre du jour de la présente assemblée, dont copie est versée au dossier pour faire partie intégrante de la présente résolution.*

*Adoptée à l'unanimité*

## **7. Divers**

Aucun item n'a été ajouté sous cette rubrique.

## **8. Période d'intervention des membres du conseil**

Madame la présidente invite les membres du conseil à la période d'intervention.

## **9. Levée de l'assemblée**

*La séance est levée à 17 h 37.*

---

**Maude Mercier Larouche** présidente

---

**Stéphanie Deschênes**, secrétaire générale